



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ÉNERGIES
DE LA RÉGION LYONNAISE**

AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 31 OCTOBRE 1935

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ
DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2009**

BULLETIN N° 140

74^{ème} Année

SIEGE : 28 RUE DE LA BAÏSSE – 69627 VILLEURBANNE CEDEX – 04 78 84 98 27

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION.....	3
ETAT DES PRÉSENTS	4
ORDRE DU JOUR	5
COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT	8
ADOPTION DU BULLETIN n°139	8
AFFAIRES DONNANT LIEU A DELIBERATIONS	8
Délibérations pour acte :.....	8
↪ Compte rendu des décisions prises par le président en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n°C_2008-04-09 /05 du 9 avril 2008	9
↪ Compte rendu des décisions prises par le bureau du 15 septembre 2009 en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.....	9
↪ Compte rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) 2008 pour la distribution publique d'électricité	9
↪ Compte rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) 2008 pour la distribution publique de gaz	10
Délibérations :	13
↪ Décision modificative n°1 du budget principal	13
↪ Décision modificative n°1 du budget annexe photovoltaïque	14
↪ Equilibre du budget annexe réseau de chaleur de La Tour de Salvagny.....	14
↪ Budget annexe réseau de chaleur de La Tour de Salvagny.....	20
↪ Adoption du règlement de service et de la police d'abonnement.....	20
↪ Avances du budget principal au budget annexe réseau de chaleur de La Tour de Salvagny.....	20
QUESTIONS DIVERSES	21
DELIBERATIONS	22

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITÉ TERNAY, MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2009
--

Le mercredi 30 septembre 2009 à 18h30, le comité du Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise, régulièrement convoqué le 22 septembre 2009, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue au foyer rural de Ternay.

Secrétaire de séance : Monsieur R. VILLEJOBERT

Nombre de délégués en exercice 112
Nombre de délégués titulaires présents 65
Nombre de délégués suppléants présents..... 10
(remplaçant un délégué titulaire)
Nombre de pouvoirs 3
Nombre total de délégués ayant voix délibérative..... 78

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire :

J. PARIOST (Chasselay) donne pouvoir à P. ABADIE (Sathonay-Camp)
JP BOURGES (La Tour de Salvagny) donne pouvoir à J. DEBORD (La Tour de Salvagny)
J.C. KOHLHAAS (Chaponost) donne pouvoir à G. DESFORGES (Brignais)

Assistent à la réunion :

Monsieur CORON, Directeur Général des Services
Madame VALANTIN, Responsable des services administratifs
Mesdames DIEUDONNÉ, GRANDFORT, MAMAN, MOREL, PASQUIER, SALIGNAT et THORAL, Messieurs ESCUDER et FLAMMARION services administratifs
Monsieur GAILLARD, Responsable service Dissimulation des réseaux
Mademoiselle SPINA, Messieurs BAS, MOUYON et SUNÉ services Dissimulation des réseaux et Eclairage Public
Monsieur DESBOUIS, Responsable Concessions
Mesdames POULENARD et VOLLAND, service Concessions
Madame HENNET, Responsable service Energies
Madame GRANDJANNY, Messieurs ENJOLRAS, LESGUILLONS et PILLET service Energies

ETAT DES PRÉSENTS

Délégués présents à la séance (x), absents excusés (e)

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES				DELEGUES SUPPLEANTS			
Albigny-s/Saône	S. PROUVEUR	X	G. VESSIERES	X	M. BALAIS		A. BONY	
Brignais	G. DESFORGES	X	D. VIRET	X	W. RAMOS		C. MOGAVERO	
Bron	C. TOURDES	X	C. LABIE	X	F. LARTIGUE-PEYROU		A. KHEDER	
Cailloux-s/Fontaines	A. BRUYAS		R. KINDLE	X	J-P. PERRET	X	R. VENDITTI	
Caluire-et-Cuire	P. MONNEYRON	X	M. PANTIGNY	X	M. SANS		E. BOURSEY	
Champagne-au-Mt-d'Or	D-J. DELABRE	X	G. SOUY		B. DIALINAS		C. PRESLE	
Chaponost	R. DEGUELDRE	X	J-C. KOHLHAAS	e	A. GUERRIER		A. GERON	
Charbonnières-les-Bains	P. FORMISYN		T. ELMASSIAN		A. ROUX		P. FAYOLLE	
Charly	J. TOUILLON		M-L. RUE		M. GUERRIERI	X	E. FRISO	X
Chasselay	J. PARIOST	e	B. LASSAUSAIE		D. LORCHEL		P. DUMONT	
Collonges-au-Mt-d'Or	L. RUELLE	X	J. CARTIER		J. DUPUIS		D GAIDIER	
Communay	G. BELLEVILLE	X	J-P. CHONE	X	G. BARDENET		C. GAMET	
Couzon-au-Mt-d'Or	P. VERON	e	P. CORET		L. BESSON	X	C. PRADINAS	
Craponne	H. DUHESME	X	A-M. PERAGINE		J-P. GANDELIN		E. MATHIAS	
Curis-au-Mt-d'Or	X. LEONARD		M. BRIDON	X	R. MARTIN		C. SANTINELLI	
Dardilly	J-F. FARGIER	X	J. FARAMIN	X	Y. VIREMOUNEIX		G. LAMY	
Décines-Charpieu	V. BLANCHET		F. PIRET		B. MERCADER		F. ROUSSET	
Ecully	L. SZTERNBERG		P. COSTANTINI	X	A. LELIEVRE		E. VITAL-DURAND	
Feyzin	M. GUILLOUX		R. FARNOS		M. ATHANAZE		H. ZAYANI	
Fleurieu-s/Saône	J-P. GUILLERMIN	X	E. RUIZ-COLECHAR		M. GIRAUD		C. VERGNAIS	
Fontaines-St-Martin	A. GLEREAN	X	P. FORGEOIS		L. FILLOUX		C. DESSUS	
Fontaines-s/Saône	R. BORDAIRON		O. BRUSCOLINI		A-M. LAVIALLE		L. BOISSON	
Francheville	J-P. VEYRIER	X	C. RAWAS	X	G. BESSON		M. RIGOUDIS	
Genay	M. GHANEM	X	S. CROZE	X	G. MICHAUD		B. GAUTHIER	
Grigny	R. BALME		D. ROYER	X	A. PIGEON		M. DJERORO	
Irigny	G. RONY	X	P. BOSGIRAUD	X	G. ROBIN		A. SANLAVILLE	
Limonest	L-P. TARDY	X	J-L. BARBIER	X	C. PITANCE		A. MARQUES	
Millery	P. DESCOTES	X	A. CASADO	X	R. THOLLET		P. BERARD	
Montanay	M. SEIGNER	X	J-P. BERNARD	X	C. ESCOFFIER		P. DESGOUTTE	
La Mulatière	J-C. MULLER	X	A. BLANC		D. BERGON		J-P. BESSON	
Neuville-s/Saône	M. RODRIGUEZ	X	L. BUFFARD	X	B. CHRETIN		P. RACHAS	
Oullins	C. AMBARD	X	B.GENTILINI	X	P. LE GALL		G. TRANCHARD	
Pierre-Bénite	D. DELEAZ		P. FARNIER	e	B. CHENANI		D. CHIZAT	X
Poleymieux-au-Mt-d'Or	C. PILLONEL		D. POSNER	X	S. ULRICH			
Rillieux-la-Pape	N. APPELL	e	J-L. VEAU PERRIER		S. FITOUSSI		J. BERARD	
Rochetaillée-sur-Saône	M. COMTE	X	N. FERBER		G. JEGO	X	C. COMTE	
St-Cyr-au-Mt-d'Or	G. FRAPPIER	X	G. RAY	X	B. BOURBONNAIS		J. WELKER	
St Didier-au-Mt-d'Or	J. MATHERON		C. DUBUIS	X	E. DEBARD		C. BASSET	X
St-Fons	S. PERRIN		E. DELOR		C. BEN LEMBAREK		J. POZZI	
St Genis-Laval	P. ZACHARIE	X	J-P. CLEMENT		Y. GAVAULT		D. LAFAURE	
St Genis-les-Ollières	D. EYRAUD		A. BASTIE	X	G. CARTON		C. BEJANNIN	
St Germain-au-Mt-d'Or	P. PERARDEL	X	V. TOUTANT		D. YVOREL		Y. LAROYE	
St Priest	C. DUBOS	X	W. PLAZZI	X	F. BOTTURA		G. VEYRON	
St Romain-au-Mt-d'Or	J. LAPORTE		P. CURTELIN	X	M. GERWIG		P. CHALAMET	
St Symphorien d'Ozon	B. BARAZZUTI	X	R. BEROU	X	C. BEAUFRERE		P. TEXEIRA	
Ste-Foy-les-Lyon	A. BAVOZET	X	M. MOLIMAR	X	P. BARRELLON		M. BARLET	
Sathonay-Camp	P. ABADIE	X	B. DUPONT		G. DURIEU		A. LAVEUR	
Sathonay-Village	M. MOIROUD		C. RAMIREZ	X	M-L. PONSIN	X	R. KREMER	
Tassin-la-Demi-Lune	A. BRUNETEAU	X	H. PAYEN	X	J-B. RIO		M. FRANCOIS	
Ternay	R. VILLEJOBERT	X	D. GIRARD		B. MINASSIAN		Pierre GAUTIER	X
La Tour-de-Salvagny	J-P. BOURGES		J. DEBORD	X	S. HOUDEAU		J-P. LACHAUD	
Vaulx-en-Velin	P. ROBERT		S. YAHIAOUI		A. TOULERON			
Vénissieux	P. A. MILLET	e	E. BAFOUNTA	X	H. THIVILLIER	X	S. HAMDIKEN-LEDESERT	
Vernaison	E. BRUN-PICARD	X	J. RUSSIER	X	S. MORVAN		R. BERNARD	
Villeurbanne	G-L. DEVINAZ	X	B. VESSILLER	e	R. LLUNG		H. BRAVO	
Vourles	J-J. RUER		G. GRANADOS	X	E. MESNIER		G. DE BERNARDIS	

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu d'activités du Président ;
- Adoption du bulletin n°139 du 17 juin 2009 ;
- Délibérations pour acte :

- C-2009-09-30/01 Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008
- C-2009-09-30/02 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 15 septembre 2009 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C_2008-06-25/07 du 25 jui n 2008
- C-2009-09-30/03 Compte rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) 2008 pour la distribution publique d'électricité
- C-2009-09-30/04 Compte rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) 2008 pour la distribution publique de gaz

- Délibérations :

- C-2009-09-30/05 Décision modificative n°1 du Budget principal 2009
- C-2009-09-30/06 Décision modificative n°1 du Budget annexe 2009 - Photovoltaïque
- C-2009-09-30/07 Equilibre du budget annexe de La Tour de Salvagny - Réseau chaleur
- C-2009-09-30/08 Budget annexe de La Tour de Salvagny : adoption du règlement de service et de la police d'abonnement
- C-2009-09-30/09 Avances du Budget Principal au budget annexe 2009 - Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny

- Questions diverses.



La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE.

M. ABADIE, Président.- La séance est ouverte.

M. ABADIE, Président. - Merci d'être venus pour cette séance du comité qui se tient aujourd'hui à Ternay. Je remercie M. le Maire et ses services pour la mise à disposition du foyer rural. C'est avec un grand plaisir que nous nous retrouvons à Ternay où je viens pour la première fois. J'ai eu le plaisir de découvrir un beau village.

Je vais vous donner la parole, Monsieur le Maire, pour que vous nous présentiez votre commune. Ensuite, vous vous retirerez car vous êtes pris par d'autres obligations.

M. BRUN, Maire de Ternay. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs bonsoir. Ternay est heureuse de vous accueillir. J'espère que vous n'avez pas eu trop de difficultés pour trouver cette salle qui est située en plein centre de notre village.

Je pense que vous connaissez tous Ternay, au moins pour son bouchon sur l'A7 dont on entend souvent parler à la radio ou sur les journaux. Ce n'est pas très glorieux pour nous, mais c'est un fait. Vous avez sûrement été coincés parfois dans ces embouteillages.

Vous connaissez également Ternay pour quelque chose de plus valorisant, à savoir son église qui est très visible de l'A7 puisqu'elle se situe sur un promontoire. Cette église est classée aux monuments historiques. Elle fait partie d'un prieuré des moines de Cluny. Ternay adhère également à l'association des sites clunisiens. Et c'est au 10^{ème} siècle que le nom de Ternay apparaît pour la première fois sur les traités des moines de Cluny.

Nous avons eu le passage, dans ce prieuré situé autour de l'église, de Saint Mayol qui est le quatrième abbé de Cluny. Lors de son passage, il a fait jaillir une source sur la commune, laquelle source a guéri un aveugle.

Cette source existe toujours, donc si vous avez des problèmes de vue, vous nous le dites et nous vous fournirons quelques flacons de cette eau !

Par ailleurs, en contrebas de l'église, derrière la salle du foyer rural, se trouve un château qui date du 18^{ème} siècle. Il a été construit par des échevins lyonnais, les Delaporte, d'où son nom de château Delaporte. Il est situé dans un parc qui est maintenant municipal, un parc en terrasses qui abrite un sarcophage gallo-romain du 9^{ème} siècle qui est classé depuis peu monument historique.

Nous avons donc quelques atouts dans notre patrimoine et quelques atouts historiques.

Cependant, Ternay, ce n'est pas que de l'histoire. Nous avons aussi un espace de vie et des espaces verts. En effet, il existe au Nord de la commune un parc communal de 23 hectares qui abrite pas moins de 6 à 7 kilomètres de sentiers pédestres, plus un étang, tout à la charge de la commune.

Au Sud, nous disposons d'un deuxième parc communal, celui de Chassagne qui est un peu plus petit que le précédent, mais qui a la particularité de posséder un cadran solaire monumental de 12 mètres de diamètre. Il a été réalisé par des bénévoles de Ternay. De ce parc, nous avons une très belle vue sur les monts du Pilat et sur la vallée du Gier.

Nous comptons également un complexe sportif qui a pour avantage de regrouper, en un même lieu, tous les sports : une salle de sport, des terrains de football, des terrains de rugby, des terrains de tennis, un bassin de pêche et un bassin de joutes. Ternay a une histoire avec le fleuve Rhône puisque la commune est limitrophe avec Grigny de l'autre côté du Rhône, et le sport régional des joutes s'est développé sur le Rhône. Or, étant donné que, maintenant, il n'existe plus de possibilité pour jouter sur le Rhône, nous avons créé un

bassin dans notre complexe sportif, et la société de joutes est très active puisqu'il en sort, pratiquement tous les ans, quelques champions de France.

Ternay compte également une petite zone industrielle de 12 hectares, qui fonctionne bien avec des petites et moyennes entreprises.

Ternay fait aussi partie d'une communauté de communes, celle du pays de l'Ozon qui regroupe Ternay, Communay, Saint-Symphorien-d'Ozon, Simandres et Sérézin.

Il me semble avoir fait le tour de Ternay. J'espère vous avoir donné l'envie de revenir nous voir. Si vous voulez visiter la commune, vous contactez la mairie. Nous n'avons pas encore un syndicat d'initiative, mais une association du prieuré et une association du patrimoine qui organisent des visites du centre ancien de Ternay, de l'église et du château. Je vous assure que c'est intéressant.

Je vous souhaite une bonne réunion, une bonne soirée. Je vous prie de m'excuser, je ne vais pas pouvoir rester plus longtemps car je dois assister à une réunion de la communauté de communes qui me prend beaucoup de temps.

Encore une fois, bienvenue à tous. J'espère que l'accueil a été ce que vous en attendiez. Bonne réunion et à bientôt dans notre commune.

(Applaudissements...)

M. ABADIE, Président. - Merci Monsieur le Maire.

Dans vos propos, vous avez anticipé sur ce que j'allais dire. En effet, j'avais noté pendant que vous présentiez Ternay qu'il serait intéressant de visiter les communes dans lesquelles nous nous réunissons avant la tenue du comité. Peut-être pas chaque fois car le culturel ne doit pas prendre le pas sur le travail, mais quand on a la chance de venir dans des villages comme le vôtre, il serait intéressant d'organiser un temps de visite, en présence du Maire ou de ses représentants.

Merci encore, Monsieur le Maire, pour votre venue.

Pour débiter notre séance, nous devons désigner un secrétaire. Je propose M. VILLEJOBERT, en tant que représentant de Ternay, M. GIRARD étant absent.

Nous avons des absents excusés (*lecture des personnes excusées*).

Ont donné pouvoir : (*Lecture des pouvoirs*).

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

M. ABADIE, Président. - (*Lecture du compte rendu d'activités*).

- Le Bureau statutaire s'est réuni le 15 septembre 2009
- Le Bureau restreint s'est réuni les 23 juin, 7 et 21 juillet, 25 août, 1er, 8, 22 et 29 septembre 2009,
- **31 juillet 2009 :** Vente des locaux 281A cours E. Zola à Villeurbanne :
Signature chez le notaire

Rencontre avec le Président du SYDER
- **15 septembre 2009 :** AFG Congrès du Gaz
- **16 septembre 2009 :** SDIS DU RHONE et GrDF : Présentation des procédures liées aux interventions d'urgence gaz + visite du Centre de traitement de l'alerte.

Je remercie ceux qui étaient présents lors la visite du SDIS. Nous étions 60 personnes. Ce fut très intéressant.

- **23/24 septembre 2009 :** Congrès FNCCR à Annecy

ADOPTION DU BULLETIN n° 139

M. ABADIE, Président. - Concernant le bulletin n°139 relatif au comité du 17 juin 2009, je n'ai pas eu d'observation particulière. Je vous propose donc de l'adopter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le bulletin n°139 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES DONNANT LIEU A DELIBERATIONS

Délibérations pour acte :

M. ABADIE, Président. - *Je vais vous rappeler les différentes décisions qui ont été prises depuis la dernière fois.
(Lecture des décisions prises par le Président)*

C-2009-09-30/01

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU
DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ
N° C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 22.

C-2009-09-30/02

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2009
EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ
N° C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

M. ABADIE, Président. - (*Lecture des décisions prises par le Bureau*)

Je précise que nous avons signé à nouveau les autorisations spéciales d'absence accordées pour événements familiaux au personnel du SIGERLy, afin de nous mettre en adéquation avec la loi. En effet, le texte ayant évolué, il convenait de prendre en compte les « pacsés ».

Confère délibération page 22.

C-2009-09-30/03

**COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2008
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ**

Rapporteur : Monsieur Roger DEGUELDRE, Vice-président

M. DEGUELDRE, vice-président. - Avant de passer à la délibération proprement dite, notre responsable des concessions va nous faire une communication.

M. DESBOUIS. - Le compte rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) ERDF a été présenté en Bureau restreint le 2 juillet dernier de 14h00 à 17h00. Étaient présents le Directeur Territorial ERDF de Lyon Métropole ainsi que le fournisseur EDF, en présence de M. ABADIE, Mme DUBOS et M. RODRIGUEZ.

Nous avons détecté quelques anomalies, notamment des chiffres erronés pour la redevance d'occupation du domaine public. Le montant de l'article 8 était normalement de 420 000 € et il avait été porté à 485 000 €. Nous pensions donc que ce chiffre allait être amendé, mais en fait il s'agissait d'une erreur.

Ensuite, les longueurs de réseau HTA étaient également erronées. Donc, ERDF a procédé aux corrections et a retiré les 79 exemplaires du CRAC destinés au SIGERLy.

Les principales observations qui ont été formulées par les membres du Bureau restreint à ERDF et EDF sont les suivantes :

- Nous avons demandé davantage de transparence dans les données fournies par le concessionnaire
- Nous avons demandé davantage de lisibilité dans les investissements du concessionnaire afin de pouvoir comparer sur plusieurs années les investissements d'ERDF.
- Dans le cadre de la maîtrise de l'énergie, le Bureau a demandé davantage de complémentarité dans les actions entre ERDF, EDF et le SIGERLy.

- Nous avons demandé de détailler des problèmes par nature pour les indicateurs de mesure de satisfaction, en respectant la maille de la concession.

Il faut savoir que, tous les ans, nous sont fournis des indicateurs différents. Il est donc impossible de comparer par rapport aux années précédentes, et ainsi de contrôler les chiffres avancés. Nous allons donc travailler avec eux pour le prochain compte rendu d'activité afin d'améliorer ces points-là.

M. DEGUELDRE, vice-président. - (*Lecture de la délibération du CRAC 2008 pour la distribution publique d'électricité*).

Confère délibération page 24.

Y a-t-il des questions ?

C-2009-09-30/04

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2008 POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ</p>

Rapporteur : Monsieur Roger DEGUELDRE, Vice-président

M. DESBOUIS. - Pour GrDF, le compte rendu d'activité du concessionnaire a été présenté le 7 juillet 2009 en Bureau restreint de 15h30 à 17h30.

Étaient présentes la Direction Régionale de GrDF Rhône-Alpes Bourgogne et la Direction Territoriale de Lyon Métropole, en présence de M. ABADIE, M. DEGUELDRE, Mme DUBOS et M. RODRIGUEZ.

Nous avons également constaté des anomalies, qui sont un peu différentes.

Tout d'abord, nous avons constaté l'absence du logo SIGERLy sur le compte rendu d'activité. Si vous voulez les consulter, nous les avons apportés et je les tiens à votre disposition. Ils seront en ligne, sur le site du SIGERLy, dès demain.

En fait, le logo SIGERLy était absent sur la page de garde. Il a donc été rajouté ainsi qu'en haut de toutes les pages. Ce n'est pas ce qui fait fonctionner la concession, mais c'est quand même un détail important.

M. ABADIE, Président. - Au-delà de l'anecdote d'apposer le logo, je pense que c'est significatif. En effet, quand une concession comprend deux partenaires, il me semble qu'à minima, on doit retrouver la mention des deux partenaires. Ils l'ont bien compris, même si nous l'avons relevé sous forme de boutade.

D'ailleurs, je tiens à préciser que le travail réalisé avec mes collègues se fait maintenant dans un bon esprit. En effet, ils essaient de nous donner vraiment les éléments. Il est vrai qu'il existe des anomalies, mais tout service peut faire des erreurs. Quoi qu'il en soit, ils essaient en toute bonne foi de donner les éléments. Nous leur avons fait remarquer que certains étaient à l'échelle nationale et d'autres à l'échelle régionale, et pas à l'échelle de la concession, ce qui ne facilite pas la lecture. Donc, chaque fois, nous réitérons nos demandes pour les avoir à la taille de la concession.

M. DESBOUIS. - Nous avons également soulevé une erreur de propriété par rapport aux ouvrages de la concession. Dans l'éditorial, GrDF avait indiqué « son réseau de distribution publique », alors qu'il appartient aux communes via le syndicat d'énergie.

Ensuite, des chiffres comparatifs de 2007 sur des longueurs d'ouvrages étaient faux.

Par ailleurs, les fiches d'interlocuteurs privilégiés devant être remises à toutes les communes ne comportaient pas les bonnes informations, notamment au niveau des responsables. Nous avons donc demandé qu'elles soient refaites.

Enfin, l'accident du cours Lafayette était cité alors que Lyon ne fait pas partie de la concession du SIGERLy. Nous leur avons donc demandé d'enlever cet événement du compte rendu d'activité.

GrDF va procéder aux corrections et retirer les exemplaires nécessaires qui vous seront distribués prochainement.

Les principales observations faites à GrDF par le Bureau sont les suivantes :

- Nous leur avons demandé d'améliorer la réactivité en matière de communication des informations lors d'incidents gaz. A chaque fois que survient un accident sur une commune, le Maire est informé, et le SIGERLy doit l'être également. Or, ce n'était pas fait systématiquement par GrDF. Nous avons également demandé que soit abaissé le seuil de clients coupés d'énergie pour déclencher l'information au SIGERLy. Cela signifie que nous serons prévenus de davantage d'événements et d'accidents se produisant sur le réseau.
- Nous avons demandé davantage de lisibilité sur les investissements avec un bilan sur plusieurs années et un suivi annuel.
- Nous leur avons demandé d'améliorer la transmission des études extensions et renouvellement gaz. Tous les dossiers de construction que dépose GrDF ne nous parvenaient pas. Nous nous en sommes aperçus quand ils ont listé les travaux réalisés sur l'année 2008. Nous leur avons donc demandé qu'ils nous les communiquent.
- Nous leur avons demandé également des indicateurs pertinents et historiques à la maille de la concession, et sur plusieurs années.
- Nous leur avons demandé l'amélioration de l'interaction de la procédure gaz renforcée, mise en place récemment par la préfecture et le Service Départemental d'Incendie et de Secours, avec les plans intercommunaux de sauvegarde.

Telles sont les principales observations faites à GrDF.

M. DEGUELDRE. (*Lecture de la délibération du CRAC 2008 pour la distribution publique de gaz*).

Confère délibération page 24.

Y a-t-il des questions ?

M. FARAMIN (Dardilly). - J'ai une question à poser d'ordre financier. Il est fait mention de contribution d'équilibre. Autrement dit, quand on soustrait la contribution d'équilibre à la concession, on se retrouve en perte. D'où vient cette contribution d'équilibre ?

M. CORON. - Il existe une répartition au niveau de chaque concession. Il y a des finances qui remontent au niveau national, elles sont « moulinées » et une redistribution revient au niveau local.

Je ne connais pas la règle du « moulinage », mais la contribution d'équilibre est le résultat d'une redescende d'argent qui a été remontée précédemment.

M. FARAMIN (Dardilly). - Pour le gaz, c'est la même chose ?

M. ABADIE, Président. - Oui, c'est une répartition. Le système est assez complexe. Si j'ai bonne mémoire, c'est lié à l'activité de la concession, aux amortissements des installations et autres, sachant que les systèmes changent sans arrêt puisque les amortissements, au lieu de se faire sur 25 ans, ont été reportés sur 30 ans, puis 40 ans. C'est un peu du même ordre lorsque vous êtes passés d'une comptabilité M11 à M14, cela a faussé les résultats et les comparaisons sont impossibles.

Y a-t-il d'autres questions sur les comptes rendus d'activités ?

M. CROZE (Genay). - Par rapport à GrDF, je sais que les services d'astreinte gaz, notamment les urgences, sont en train de se réorganiser. Les délais d'intervention vous ont-ils été communiqués par GrDF ?

Normalement, dans 75 % des cas, ils doivent intervenir dans moins d'une demi-heure, et dans 98 % des cas dans moins d'une heure. Toutefois, les effectifs se réduisent et ils regroupent des agences avec des distances kilométriques élevées. Donc, nous voulons savoir si les délais prévus d'intervention sont respectés.

M. ABADIE, Président. - Vous voulez savoir si ces délais sont respectés par rapport au cahier des charges.

M. DESBOUIS. - Je n'ai pas souvenir d'avoir vu ce critère.

M. CROZE (Genay). - Les procédures gaz ont été renforcées avec les pompiers, mais ceux-ci ne peuvent pas tout faire, même s'ils arrivent en avance.

M. ABADIE, Président. - Oui. D'ailleurs, lors de la visite du centre, il nous a été indiqué que les pompiers peuvent intervenir uniquement lorsqu'il ne s'agit pas de réseaux principaux. Ils peuvent intervenir en bas d'immeuble, mais pas sur un réseau principal car cela entraîne trop de conséquences.

M. CROZE (Genay). - Ils peuvent couper le gaz en pied de colonne, mais pas en réseau.

M. ABADIE, Président. - Vous semblez bien informé.

M. DEGUELDRE. - Je précise que le fait d'avoir pris acte de la transmission de ces comptes rendus d'activité ne donne pas quitus au concessionnaire sur sa prestation réalisée. Nous allons donc continuer les investigations et nous ne manquerons pas de signaler toutes les anomalies qu'il reste encore à signaler.

M. ABADIE, Président. - Avez-vous d'autres questions à poser sur les deux concessions ?

M. LABIE (Bron). - Je souhaite intervenir sur la concession ERDF. Ma question n'est pas tout à fait en lien avec les objectifs du concessionnaire, mais porte plutôt sur le nombre de clients et l'énergie vendue au kilowattheure.

Quand je regarde les chiffres en page 13 du rapport, le nombre de clients a diminué (-4 %) et l'énergie vendue en kilowatts-heure a augmenté (+8,8 %). Cela voudrait dire qu'on a augmenté globalement envers le client de l'ordre de 12 % en un an.

M. ABADIE, Président. - Il faut moduler les résultats qui peuvent varier si l'on a un hiver très froid ou un été très chaud -je rappelle que les climatiseurs consomment énormément.

Je vois où vous voulez en venir sur la maîtrise de l'énergie, mais il est toujours très difficile de ramener la consommation à l'année précédente. Il nous faudrait un indicateur qui prenne en compte les effets climatiques car nous pouvons avoir des écarts énormes.

M. LABIE (Bron). - Si l'on prend les chiffres bruts, cela donne les résultats que je viens d'indiquer. 12 %, cela se situe largement au-dessus de l'écart mentionné.

M. ABADIE, Président. - Il faut aussi tenir compte de l'augmentation du prix.

M. LABIE (Bron). - J'ai parlé en kilowattheure.

Par rapport aux objectifs poursuivis par le SIGERLy en lien avec les objectifs nationaux de maîtrise des consommations (la règle des 3 fois 20 en 2020), nous pouvons être inquiets face à de tels chiffres. Mais peut-être faut-il les analyser sur plusieurs années.

M. ABADIE, Président. - Pour ceux qui étaient présents avant la réunion du Comité, nous avons fait une présentation des activités du syndicat, et dans les perspectives du syndicat pour l'année 2010, nous prévoyons de mettre en place la commission consultative des usagers. C'est dans ce cadre-là que nous tenterons de sensibiliser l'ensemble des personnes. C'est vrai qu'un de nos rôles consiste à agir dans ce sens.

M. PERARDEL (St-Germain-au-Mont-d'Or). - J'espère que, dans le rapport du CRAC de GrDF, la commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or est référencée avec les 2 incidents gaz.

Par ailleurs, je souhaite faire une remarque concernant les élus. Les interventions de GrDF sur nos réseaux sont effectuées par des gens qui ont des grands secteurs à couvrir et qui ont une méconnaissance des réseaux. Comme les pompiers attendent pour intervenir, lorsque l'agent de GrDF arrive, il coupe tout.

Cependant, lorsqu'on remet le réseau en service, il faut le réarmer. Pour ce faire, il convient de faire le tour de toutes les maisons concernées, ce qui complique les choses lorsqu'un tiers des abonnés est touché sur une commune de 2 800 habitants.

Les gens de GrDF travaillent avec les pompiers et les élus, mais pensez à ceux qui sont absents et qui rentrent chez eux trois semaines plus tard et pour qui plus rien ne fonctionne.

M. ABADIE, Président. - Merci de cette précision.

M. CORON. - Pour répondre à la question précédente, je précise que, sur le nombre de clients qui a baissé de 4 % et dont l'énergie a augmenté de 8,8 %, il s'agit des gens qui sont restés au tarif réglementé alors qu'il y a aussi un impact de changement de fournisseur. Et, dans les pages suivantes, il y a aussi des chiffres qui concernent les tarifs.

M. LABIE (Bron). - C'est à la page 16, et on a quand même +8 % d'augmentation en un an.

M. ABADIE, Président. - Nous n'allons pas commencer la bagarre des chiffres, l'essentiel est surtout de sensibiliser l'ensemble des personnes sur la maîtrise d'énergie.

Avez-vous d'autres questions à poser ? Non.

Chaque délégué va recevoir l'ensemble des conditions concernant la concession sur sa commune. A Saint-Germain-au-Mont-d'Or par exemple, le réseau du gaz a vu une augmentation de 2 % d'abonnés.

Délibérations :

C-2009-09-30/05

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président.

M. DEVINAZ, vice-président. - (*Lecture de la décision modificative n°1 du budget p rincipa*l).

M. ABADIE, Président. - Le SYTRAL va être co-maître d'ouvrage avec le SIGERLy qui va réaliser l'éclairage public. C'est une nouveauté car, auparavant, le SYTRAL faisait peu de choses avec le SIGERLy.

Les opérations ont concerné dans un premier temps un chantier situé à Francheville et un à Tassin-la-Demi-Lune, puis Collonges-au-Mont-d'Or. Nous avons donc réussi à convaincre le SYTRAL de payer lorsqu'il fait des déplacements. Nous réalisons les travaux de notre compétence et le SYTRAL rembourse par une subvention.

Telle est l'explication de la décision modificative.

M. DEVINAZ, vice-président. - Par ailleurs, nous avons joint un tableau qui vous permet, à mon sens, de mieux suivre les choses.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La décision modificative n°1 du budget principal est adoptée à l'unanimité.

C-2009-09-30/06

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

M. DEVINAZ, vice-président. - (*Lecture de la décision modificative n°1 du budget annexe 2009 - photovoltaïque*).

Confère délibération page 28.

S'il n'y pas de question, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La décision modificative n°1 du budget annexe 2009 photovoltaïque est adoptée à l'unanimité.

C-2009-09-30/07

ÉQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR DE SALVAGNY

Madame Corinne DUBOS, Vice-présidente.

Mme DUBOS, vice-présidente. - (*Lecture de l'équilibre du budget de La Tour de Salvagny - Réseau de chaleur*). *Confère délibération page 29.*

M. ABADIE, Président. - Je vais donner quelques explications supplémentaires.

Je rappelle que les budgets annexes doivent être équilibrés en recettes et en dépenses. Comme vous avez pu le constater, ce réseau de chaleur n'est pas équilibré par le fait d'acheteurs potentiels qui ne sont pas au rendez-vous. J'en expliquerai la raison.

Si nous voulions équilibrer ce budget, il nous faudrait des recettes supplémentaires qui ne peuvent être trouvées que par la vente de la chaleur. Ceci obligerait à vendre une chaleur bien plus chère que le prix défini au départ aux utilisateurs, lesquels n'y sont pour rien.

Je vais expliquer pourquoi nous souhaitons procéder à une avance par le syndicat qui sera remboursée plus tard, y compris les intérêts. Je rappelle que nous avons convenu que chacun devait payer ses dettes.

Donc, l'idée consiste à faire l'avance pour, ensuite, la récupérer plus les intérêts bancaires liés à cette avance car il faut bien que nous empruntions cet argent quelque part.

Je rappelle que l'opération de La Tour de Salvagny s'inscrit dans le cadre de la ZAC du Contal. L'aménageur en est l'OPAC du Rhône, lequel s'était engagé comme nous, syndicat, nous étions engagés à organiser le réseau de chaleur et à le fournir en temps et en heure à un prix déterminé. Le syndicat a respecté ses engagements en mettant en place des installations et nous sommes prêts à fournir de la chaleur. L'aménageur qui est l'OPAC du Rhône n'a pas réalisé l'ensemble du complexe immobilier sur La Tour de Salvagny.

En effet, le constructeur Nexity a abandonné son projet vu la crise immobilière et n'a pas poursuivi dans la démarche. La construction de l'immeuble est reprise par d'autres constructeurs, mais elle prend du retard. Donc, pour l'instant, il n'y a pas la totalité des utilisateurs.

Par ailleurs, une quarantaine de villas construites non pas par l'aménageur mais par le lotisseur OPAC du Rhône ont pris 1 ou 2 ans de retard. De ce fait, il y a là aussi un manque à gagner.

J'ai demandé un rendez-vous avec le directeur de l'OPAC du Rhône pour lui expliquer la situation et lui indiquer que le syndicat n'était pas là pour faire des cadeaux. Nous nous retournerons contre l'aménageur OPAC du Rhône, qui lui-même s'il le veut se retournera contre le Grand Lyon qui lui a confié l'aménagement. Donc, j'appliquerai les textes qui prévoient que celui qui n'a pas respecté ses engagements doit payer.

Je rappelle que si nous avons eu des difficultés, nous aurions eu le même problème, et c'est légitime. En effet, chacun doit assumer ses responsabilités dans la vie.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de faire cette avance de trésorerie pour le compte de La Tour de Salvagny.

En même temps, cela constituera un signal fort pour d'autres collectivités qui comprendront que, lorsqu'elles travaillent avec nous, elles doivent bien faire les choses.

Avez-vous des questions à poser ?

M. DEBORD (La Tour de Salvagny). - J'arrive du Grand Lyon et je vous rassure, à l'hiver 2012, si tout va bien, nous devrions avoir 42 logements supplémentaires. Nexity ayant capoté, un autre a pris la place. Je ne donne pas de nom car ce n'est pas encore formalisé, mais l'aval sera donné par la commune dans quelques jours et tout devrait bien se passer.

M. ABADIE, Président. - Le rendez-vous sera pris aussi avec M. le Maire.

Il est important de travailler en confiance. Nous sommes dans une société où chacun s'appuie sur les autres. Aujourd'hui, je veux que chacun joue le jeu. Quand il faut payer, les gens font des efforts.

M. TOURDES (Bron). - Nous avons un tableau bien précis sur les avances faites par le syndicat. Les remboursements interviennent à partir de 2012 et sur combien de temps ?

M. ABADIE, Président. - Aujourd'hui, je ne peux pas vous répondre, ce sera fonction du nombre de personnes qui vont se raccorder et à quel moment. Nous avons pris une somme

approximative, peut-être n'utiliserons-nous pas toute l'avance. Je ne peux pas vous répondre, mais nous vous donnerons les éléments en temps voulu.

M. DEBORD (La Tour de Salvagny). - Avant la mise en place des 42 logements, les petites villas auront démarré. Donc, pour l'hiver 2012, il y a déjà 3 surfaces remplies sur 4. Donc, cela va équilibrer. Mais, pour l'instant, quand le bois va arriver dans la chaudière, ils ne seront pas suffisamment nombreux pour payer.

M. ABADIE, Président. - Nous vous tiendrons au courant. Ne vous inquiétez pas, je suis là pour vous donner tous les éléments.

Avez-vous d'autres questions à poser ?

M. PROUVEUR (Albigny-sur-Saône). - Qui va régler ce prêt à son issue ?

M. ABADIE, Président. - Nous faisons une avance de trésorerie.

M. CORON. - Je vous présente un tableau qui concerne les hypothèses initiales telles que prévues par l'étude de faisabilité. Je vous rappelle que cette étude de faisabilité a été portée par le Grand Lyon et reprise par le SIGERLy.

A l'époque, il n'y avait pas 4 mais 3 utilisateurs. C'est le SIGERLy qui est allé en chercher un quatrième pour augmenter la rentabilité de l'opération.

Dans ce tableau figure une partie dépenses et une partie recettes. Les dépenses sont les suivantes :

- Les dépenses P1 concernent l'achat d'énergie.
- Les dépenses P2 concernent la maintenance.
- Les dépenses P3 concernent de la garantie totale, c'est-à-dire du remplacement de matériel qui est garanti sur la durée du contrat de 8 ans.
- Nous avons des intérêts d'emprunt et de l'amortissement des investissements.
- Nous avons une assurance pour la partie photovoltaïque.
- Nous avons des lignes de mesure de combustion pour l'action environnementale.
- Et nous avons des frais de personnel.

Le total s'élève à 82 000 €.

En face, nous mettons une facturation ou des recettes. La facturation est organisée en deux parties : une partie intitulée le R2 qui est liée à des frais fixes correspondant aux dépenses d'investissement (remboursement de capital) et de fonctionnement (maintenance, intérêts) et une partie intitulée R1 qui correspond à la partie énergie.

La R2 est constante quelle que soit la rigueur saisonnière. La R1 est variable en fonction de la rigueur saisonnière.

Nous retrouvons 4 consommateurs : Nexity, UTEI, SCIC Habitat et l'OPAC. A l'ensemble de la vente, nous rajoutons pour mémoire la vente d'électricité, et nous obtenons un budget en équilibre.

Je passe au deuxième tableau sur lequel ne figurent plus que 2 utilisateurs. Nous constatons que les dépenses d'achat de chaleur qui s'élevaient à 20 000 € ne sont plus qu'à 18 000 €. Logiquement, avec 2 clients sur 4, si nous en dépensions 20 000 auparavant, nous ne

devrions plus qu'en dépenser 10 000. Mais nous sommes dans quelque chose qui n'est pas complètement linéaire. En effet, une chaufferie bois a des seuils techniques, et en dessous d'une puissance appelée, la chaufferie bois ne fonctionne plus. Donc, nous sommes dans un fonctionnement dégradé, et au lieu de consommer du bois, on consomme du gaz. Je vous rappelle que le gaz est trois fois plus cher que le bois.

Donc, le fait d'avoir 2 consommateurs nous permet d'économiser 2 000 € alors que nous pourrions en économiser beaucoup plus.

De la même façon, le contrat d'exploitation est minoré de quelques centaines d'euros parce que la maintenance de la chaufferie est totale.

Ensuite, le P3 est diminué en proportion des deux sous-stations qui ne sont pas là, mais c'est très peu.

Les intérêts d'emprunt et le capital emprunté sont rigoureusement les mêmes puisque c'est le même investissement.

Les frais de personnel sont minorés en proportion.

Ainsi, les dépenses sont passées de 82 000 € à 78 000 €, soit une économie de 4 000 €.

A l'inverse, en gardant la même tarification puisque nous ne voulons pas passer à une tarification prohibitive, nous n'avons plus que 2 consommateurs, lesquels représentent une recette de 42 000 € au lieu de 82 000 €, soit un déficit de 36 000 € pour l'année 2010.

M. PROUVEUR (Albigny-sur-Saône). - Ce n'était pas ma question.

Nous prévoyons une avance de trésorerie correspondant à la somme indiquée tout à l'heure. A l'issue de cette avance, qui va la régler ?

M. ABADIE, Président. - La question consiste à savoir comment seront récupérés les 80 000 € par le budget principal, au-delà des intérêts qui seront récupérés sous forme d'indemnités ou autres.

M. CORON. - La réponse se trouve sur la ligne « intérêts d'emprunt », lesquels intérêts ne se comportent pas comme pour un prêt classique mais vont en diminuant. Ainsi, chaque année, la somme de 15 000 € va diminuer. Donc, nous disposons de marges de manœuvre qui vont permettre, au fur et à mesure, d'avoir des dépenses minorées et des recettes maintenues à 82 000 €.

Par conséquent, au fur et à mesure de l'avancement et de la durée, nous constaterons un « bénéfice » qui permettra de rembourser les intérêts.

M. PROUVEUR (Albigny-sur-Saône). - Si je peux me permettre, je pense que cela ira bien au-delà des 3 ans annoncés tout à l'heure.

M. CORON. - Nous sommes sur un déficit de 3 ans.

M. ABADIE, Président. - Nous sommes en régie directe. L'avantage est donc qu'il n'y a pas de tierce personne. Quand vous passez par des grandes sociétés, elles appliquent le même principe : au début elles sont à l'équilibre et, ensuite, elles font des bénéfices puisque les intérêts diminuent et elles gardent le différentiel. Dans le cas présent, l'idée consiste à restituer le différentiel au syndicat, ce qui est normal.

Il serait intéressant d'avoir un tableau statistique, mais nous ne pourrions le réaliser que lorsque nous connaîtrons le nombre d'abonnés. En effet, si des abonnés supplémentaires viennent se greffer, les conditions seront améliorées.

Je propose donc qu'au moment où l'installation définitive avec le nombre d'utilisateurs sera faite, nous réalisons un tableau qui présentera réellement le remboursement de l'emprunt, les intérêts, etc.

M. DEBORD (La Tour de Salvagny). - Aujourd'hui, il y a 27 logements occupés et un commerce. Dans les jours à venir, l'immeuble UTEI va se remplir parce qu'il est en train de se terminer et, ensuite, se déroulera ce que je vous ai annoncé tout à l'heure.

M. TARDY (Limonest). - Est-ce vraiment le métier du syndicat de faire ce genre d'opération ? S'il y avait eu 10 opérations du même ordre, nous courrions à la catastrophe.

En réalité, vous nous demandez de voter, mais nous n'avons pas le choix puisque l'investissement a été réalisé. Je n'ose pas imaginer ce qui se passerait si nous votions contre.

M. ABADIE, Président. - La solution serait de faire payer l'aménageur en lui disant qu'il a demandé la réalisation d'une installation qu'il convient d'équilibrer, donc il faut payer plus cher la chaleur.

M. TARDY (Limonest). - Il faut que cela nous serve de leçon pour l'avenir.

M. ABADIE, Président. - Je suis d'accord avec vous. Yves CORON a rappelé, mais peut-être pas assez fort, que ce n'est pas nous qui avons réalisé l'étude mais le Grand Lyon.

Lorsque nous ferons nos études, nous prendrons toutes les garanties pour que cela ne se passe pas ainsi. D'autant que, dans le cas présent, il s'agit d'une petite installation. Imaginez que cela se soit produit pour Sathonay pour un montant non pas de 80 000 € mais de 800 000 €. Vous m'auriez jeté, et vous auriez eu raison.

M. BAVOZET (Sainte-Foy-les-Lyon). - J'allais vous poser la même question. Le point qui est soulevé est d'ordre bancaire. Et la question qui est posée à un banquier est double : d'une part, d'assumer le risque, et d'autre part, savoir s'il dispose de la trésorerie nécessaire.

A priori, disposer de 60 000 €, je ne pense pas que cela pose des problèmes insurmontables.

Quant au risque, tel que nous venons de l'entendre, il semble qu'il devrait être assumé dans la mesure où les aménageurs qui n'étaient pas présents à l'origine du programme semblent devoir arriver dans les années à venir. C'est donc simplement un décalage dans le temps.

Donc, la vraie question est de savoir si c'est bien le métier du SIGERLY.

M. CROZE (Genay). - Je souhaite poser une question technique dans l'étude. Je sais que chaque logement sera équipé d'un compteur d'eau chaude qui va alimenter un circuit de chauffage du logement. Ont-ils pensé aussi à mettre des chauffe-eau mixtes avec un serpentin pour produire de l'eau chaude ?

M. ABADIE, Président. - Je ne peux pas vous répondre.

M. DEBORD (La Tour de Salvagny). - Pourquoi la chaudière ne fonctionne-t-elle pas l'été pour chauffer l'eau sanitaire ?

M. ABADIE, Président. - Par exemple, pour Sathonay, dans le contrat avec le Grand Lyon, il n'y aura pas de chauffe-eau solaire. Nous avons essayé de trouver les garanties pour que cela fonctionne à maxi. Nous préférons avoir des installations qui fonctionnent et qui ont des amortissements plus courts, plutôt que de nous retrouver dans ce cas-là où c'est l'inverse et nous sommes dans la difficulté.

A l'époque, l'obligation de Sathonay Camp était d'avoir du chauffe-eau solaire, mais cela nécessite de payer deux installations.

Je ne suis pas technicien, mais il me semble que le fonctionnement d'une chaufferie bois n'est pas rentable jusqu'à un certain seuil.

M. CORON. - Votre première question porte sur les compteurs de chaleur. Le SIGERLy livre de la chaleur à un échangeur au pied de l'immeuble. Il y a un compteur de calories en pied d'immeuble et le SIGERLy facture à la régie, c'est-à-dire au gestionnaire de la copropriété. L'installation intérieure est réalisée par le constructeur de l'immeuble, qui va lui-même mettre à disposition de chaque utilisateur des outils qu'il a convenu de mettre en œuvre. Donc, nous ne rentrons pas dans la démarche du compteur individualisé.

Ensuite, vous demandiez s'il y avait de la production d'eau chaude. En fait, il y a 4 clients et 4 solutions techniques différentes. L'un a mis des panneaux solaires pour la production d'eau chaude l'été. Un promoteur privé a fait le choix de mettre des ballons d'eau chaude électriques. Ainsi, dès que le chauffage est coupé, tout est individualisé et il ne se pose pas la question de la répartition des charges. Un troisième qui est l'OPAC ne sait encore pas ce qu'il fait, de même que celui qui arrive concernant les 42 logements.

Il faut rappeler que nous ne pouvons intervenir au mieux que dans la mesure où nous sommes impliqués en amont des études. Entre l'étude pilotée par le Grand Lyon avec ses partenaires à l'époque et la prise en charge par SIGERLy, des choses étaient enclenchées. Aujourd'hui, la réflexion qui est menée par rapport à Sathonay Camp porte sur un projet sur lequel nous travaillons depuis déjà 3 ans, et nous sommes en partenariat avec des gens du Grand Lyon. Nous avons déjà enclenché certaines réflexions. Il n'y aura pas de panneau solaire thermique pour produire de l'eau chaude en été ou en mi-saison, et ce sera la chaufferie bois qui produira toujours la chaleur. De ce fait, la production sera faite de façon centralisée, il y aura une distribution individuelle et un compteur d'eau chaude dans chaque logement.

M. CROZE (Genay). - Pour les logements qui ne sont pas encore construits, la suggestion est de mettre des chauffe-eau électriques pour l'été afin que la chaufferie bois ne fonctionne pas l'été uniquement pour les alimenter.

M. CORON. - Nous tenons compte de tous les éléments en amont, avec des consommations qui ne sont jamais que des hypothèses. Ensuite, la réalité nous fait adapter les équipements choisis pour répondre au plus près des besoins.

M. DEBORD (La Tour de Salvagny). - Le promoteur qui prend la place de Nexity a posé la question cet après-midi. J'ai d'ailleurs des cartes à vous remettre pour avoir un contact au sujet de l'eau chaude.

M. CORON. - Nous pourrions travailler intelligemment, mais ce n'est pas simple car chaque promoteur a un maître d'œuvre avec sa propre expérience, lequel n'a pas forcément une expérience sur les réseaux de chaleur. Donc, chaque fois, nous sommes sur des cas particuliers. Et les consultations réalisées en amont pour choisir les maîtres d'œuvre ne nous sont pas proposées pour relecture.

M. ABADIE, Président. - Lorsque l'étude est faite par un bureau d'études indépendant, l'inconvénient est qu'il vous propose toujours la faisabilité. Or, on fait dire ce que l'on veut aux chiffres. En effet, en prenant les rendements maximum, tout semble formidable. Mais, ensuite, des aléas viennent s'ajouter. Personnellement, je n'avais pas pensé à l'aléa de ne pas construire.

Par conséquent, si nous devons signer la réalisation avec un aménageur, nous nous assurerons qu'il y a bien les consommations. Ce n'est pas au syndicat d'être des banquiers pour les autres.

Cependant, nous avons pris un dossier en marche. Je rappelle qu'à l'époque, le Maire de La Tour de Salvagny était un fervent défenseur du développement durable. Il était à l'ADEME. Donc, il a voulu expérimenter et montrer l'exemple. Mais il me semble que la taille de la ZAC était limitée.

Toutefois, je pense que c'est intéressant parce que c'est sur l'ouvrage qu'on apprend.

Avez-vous d'autres questions à poser ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Mme DUBOS. - Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui est contre ? Personne.

La délibération est adoptée à la majorité.

C- 2009-09-30/08

<p align="center">BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR DE SALVAGNY ADOPTION DU RÈGLEMENT DE SERVICE ET DE LA POLICE D'ABONNEMENT</p>

Rapporteur : Madame Corinne DUBOS, Vice-présidente

Mme DUBOS, vice-présidente. - (*Lecture du budget annexe de La Tour de Salvagny*).

Confère délibération page 31.

Avez-vous des questions à poser ? Non. Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2009-09-30/09

<p align="center">AVANCES DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR DE SALVAGNY</p>
--

Rapporteur : Monsieur Gibert-Luc DEVINAZ, Vice-président

M. DEVINAZ, vice-président. - Etant donné que vous avez voté à une écrasante majorité pour l'équilibre budgétaire du réseau de chaleur de La Tour de Salvagny, maintenant il faut décider de faire les avances. Je ne reprends pas le débat consistant à dire que nous ne sommes pas des banquiers. En revanche, nous devons respecter la solidarité avec toutes les communes qui sont adhérentes à notre syndicat. Toutefois, je compte sur le Président pour bien négocier avec ceux qui ont mis la commune et notre syndicat dans une situation fâcheuse.

(Lecture des avances du budget principal au budget annexe 2009 pour le réseau de chaleur de La Tour de Salvagny)

Y a-t-il des questions ? Non.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1 abstention.

La délibération est adoptée à la majorité.



QUESTIONS DIVERSES

M. ABADIE, Président. - Y a-t-il des questions diverses ? Non.

La date du prochain comité est prévue le 9 décembre, mais c'est sous réserve car on m'a informé que, ce jour-là, il y avait un match très important de l'Olympique Lyonnais. Donc, nous verrons.

Nous sommes arrivés au bout de cette réunion du comité. Avant de clore cette séance, je voudrais vous parler de communication en vous présentant, en avant-première, le nouveau logo du syndicat.

Pourquoi changer de logo ? Sur l'ancien logo figurait une vieille lampe et un bec Bunsen. Je crois que ces modèles sont révolus et qu'il fallait évoluer.

Je rappelle que ce logo doit illustrer la personnalité de notre syndicat. Nous avons eu de nouvelles compétences. Nous avons pris conscience du développement durable, des économies d'énergie. Le marché de l'énergie est en pleine évolution. Nous devons procéder à un rapprochement entre le SigerLy, le Syder et la ville de Lyon. Nous travaillons avec les équipes, les communes. Donc, il était important de moderniser l'image du syndicat.

Ce nouveau logo est composé de 4 éléments :

1. Le nom. Pour l'instant, il s'agit du SigerLy mais il pourra évoluer, donc nous pourrions en changer sans pour autant changer de logo.
2. Un symbole
3. Des couleurs spécifiques
4. Un code graphique

Vous voyez 4 ailes qui font penser à une roue, à l'énergie dans son ensemble avec les 4 éléments qui sont l'air, l'eau, le feu et la terre, au mouvement, à la dynamique avec la volonté d'aller plus loin, d'accompagner. Ce sont les compétences du syndicat.

Au niveau des couleurs, le bleu ce sont les énergies traditionnelles d'EDF-GDF, et le SigerLy puisque nous étions en bleu.

Le vert symbolise l'environnement, les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie. C'est la couleur du Syder.

Le rouge représente les réseaux de chaleur, la ville de Lyon et même le Grand Lyon.

Le gris représente l'éclairage public, la dissimulation des réseaux et les travaux.

Enfin, le « e » penché, tourné vers le haut est l'avenir. Cette seule lettre en vert représente la nouvelle ère de l'énergie et l'adoption d'un comportement plus éco-responsable.

C'est Caroline Pasquier qui a trouvé ce logo et il a été retenu suite à un vote démocratique du personnel et du Bureau à 70 %.

Un Intervenant. - Il a été réalisé en interne ou par un graphiste ?

M. ABADIE, Président. - Tout a été fait en interne.

Je ne voulais pas qu'on prenne un bureau d'études qui nous aurait coûté une somme effroyable. Nous avons décidé de faire confiance à Caroline Pasquier qui a travaillé sur le logo. Il faut faire confiance aux jeunes.

(La séance est levée à 19h50)

DELIBERATIONS

C-2009-09-30/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui m'a été accordée par délibération du 9 avril 2008, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, je rends compte au Comité des décisions que j'ai été amené à prendre depuis la réunion du comité du 17 juin 2009 :

☞ **Arrêté n° 2009-07-17-F/001**

Emprunt de 6 M€ à taux fixe, auprès de la Caisse d'Epargne, destiné à financer les équipements 2009 du budget principal.

☞ **Arrêté n° 2009-07-17-F/002**

Emprunt de 6 M€ à taux variable, auprès de la Caisse d'Epargne, destiné à financer les équipements 2009 du budget principal.

☞ **Arrêté n° 2009-07-17-F/003**

Emprunt de 669 608 € à taux fixe, auprès de la Caisse d'Epargne, destiné à financer les équipements 2009 du budget annexe « Photovoltaïque ».

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- Prend acte de ces décisions prises en vertu de la délégation accordée au Président par délibération n°C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008 .

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2009
EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ
N°C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 15 septembre 2009, en application de la délibération n° C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008 :

☞ **N°B_2009-09-15/01**

Convention d'organisation de travaux demandés et financés par des organismes autres qu'une commune adhérente : SIGERLy/SYTRAL ; travaux sur la RD 51 sur la commune de Collonges au Mont d'Or.

☞ **N°B_2009-09-15/02**

Avenant à la convention passée avec la ville de VENISSIEUX pour l'organisation de la maîtrise d'ouvrage relative à l'installation d'un générateur photovoltaïque raccordé au réseau de distribution d'électricité et la réfection d'étanchéité du Gymnase Jacques Anquetil.

☞ **N°B_2009-09-15/03**

Convention de formations bureautiques et techniques avec le Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (SITIV).

☞ **N°B_2009-09-15/04**

Autorisations spéciales d'absence accordées pour évènements familiaux au personnel du SIGERLy.

☞ **N°B_2009-09-15/05**

Convention d'organisation de maîtrise d'ouvrage pour l'installation d'un générateur photovoltaïque raccordé au réseau de distribution d'électricité et la réfection d'étanchéité du Complexe sportif évolutif couvert de FEYZIN.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- Prend acte du compte-rendu des décisions du Bureau du 15 septembre 2009 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n° C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.

**COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2008
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ**

- Considérant qu'en vertu de l'article 32 du cahier des charges pour la concession de distribution publique d'électricité SIGERLy en vigueur depuis le 28 juin 2006, le concessionnaire est tenu de présenter à l'autorité concédante chaque année avant le 30 juin un compte-rendu d'activité pour l'année écoulée,
- Considérant que le CRAC 2008 de la distribution publique d'électricité SIGERLy a été présenté par le concessionnaire ERDF aux membres du bureau restreint le 2 juillet 2009,
- Considérant l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte* »,
- Après avoir pris connaissance du CRAC 2008 du concessionnaire ERDF adressé par courriel le 23 septembre 2009 aux 112 membres, délégués titulaires, du comité,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Roger DEGUELDRE, Vice-président

Le Comité syndical

- Prend acte des éléments du Compte Rendu d'Activité de la Concession de distribution publique d'électricité SIGERLy pour l'année 2008.



**COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2008
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ**

- Considérant qu'en vertu de l'article 32 du cahier des charges pour la concession de distribution publique de gaz SIGERLy en vigueur depuis le 30 mars 1994, le concessionnaire est tenu de présenter à l'autorité concédante chaque année avant le 30 juin un compte-rendu d'activité pour l'année écoulée,
- Considérant que le CRAC 2008 de la distribution publique de gaz SIGERLy a été présenté par le concessionnaire GrDF aux membres du bureau restreint le 7 juillet 2009,
- Considérant l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte* »,

- Après avoir pris connaissance du CRAC 2008 du concessionnaire GrDF adressé par courriel le 23 septembre 2009 aux 112 membres, délégués titulaires, du comité,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Roger DEGUELDRE, Vice-président

Le Comité syndical

- Prend acte des éléments du Compte Rendu d'Activité de la Concession de distribution publique de gaz SIGERLy pour l'année 2008.



C-2009-09-30/05

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Conformément à l'instruction M14, je vous prie de bien vouloir décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2009 du Budget Principal, l'inscription en prévision des crédits suivants, en décision modificative n° 1.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre en dépenses et recettes.

Il s'agit de prévoir la participation du SYTRAL pour des travaux d'éclairage public à Collonges-au-Mont-d'Or, dans le cadre d'une opération visant à amorcer la création d'un axe fort en traitant les points noirs sur les itinéraires empruntés par les bus et à favoriser la desserte du pôle multimodal de Vaise.

Dépenses d'investissement

Nature	Libellé	Montant
2315	Immobilisations en cours – installations techniques	143 000,00
Total		143 000,00

Recettes d'investissement

Nature	Libellé	Montant
1325	Subvention d'équipements	143 000,00
Total		143 000,00

Budget 2009 - Décision modificative n°1
Vue d'ensemble du budget voté par nature
Section d'investissement

Libellé		Budget primitif+Report (€)	Propositions nouvelles DM1 (€)	Total budgétaire (€)
Dépenses d'investissement				
001	Résultat d'investissement reporté	8 875 969,59	0,00	8 875 969,59
020	Dépenses d'investissement imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	2 254 200,00	0,00	2 254 200,00
13	Subventions d'investissement	40 000,00	0,00	40 000,00
16	Remboursement d'emprunts & dettes assimilées	13 163 000,00	0,00	13 163 000,00
20	Acquisitions d'immobilisations incorporelles	46 668,42	0,00	46 668,42
21	Acquisitions d'immobilisations corporelles	134 825,17	0,00	134 825,17
23	Immobilisations en cours	28 121 681,01	143 000,00	28 264 681,01
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	5 000,00
4581	Opérations pour compte de tiers	481 526,05	0,00	481 526,05
Total dépenses d'investissement		53 122 870,24	143 000,00	53 265 870,24
Recettes d'investissement				
021	Virement de la section de fonctionnement	5 172 206,99	0,00	5 172 206,99
024	Produits des cessions	50 000,00	0,00	50 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 000,00	0,00	86 000,00
041	Opérations patrimoniales	2 254 200,00	0,00	2 254 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 832 311,50	0,00	11 832 311,50
13	Subventions d'investissement	552 660,00	143 000,00	695 660,00
16	Emprunts et dettes assimilées	29 934 000,00	0,00	29 934 000,00
27	Autres immobilisations financières	2 712 200,00	0,00	2 712 200,00
45...2	Opérations pour compte de tiers	529 291,75	0,00	529 291,75
Total recettes d'investissement		53 122 870,24	143 000,00	53 265 870,24

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président.
Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- ADOPTE ces nouvelles inscriptions budgétaires.



DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE
--

Conformément à l'instruction M4, je vous prie de bien vouloir décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2009 du budget annexe photovoltaïque, l'inscription en prévision des crédits suivants, en décision modificative n°1 (virements de crédits).

SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses d'investissement**

Nature	Libellé	Montant (en €uros)
2181	Installations Générales	+ 5 730,00
238	Avances, acomptes immobilisations corporelles	- 5 730,00
2315 chapitre 041	Immobilisations en cours – inst. tech.	- 350 000,00
2318 chapitre 041	Autres immobilisations corporelles en cours	+ 350 000,00
2315 chapitre 23	Immobilisations en cours – inst. tech.	- 31 305,73
2318 chapitre 23	Autres immobilisations corporelles en cours	+ 31 305,73
Total		0,00

Budget Annexe photovoltaïque 2009 - Décision modificative n°1**Vue d'ensemble du budget voté par nature****Section d'investissement**

Libellé		Budget primitif+Report (en €uros)	Propositions nouvelles DM1 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Dépenses d'investissement				
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	58 427,13	0,00	58 427,13
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 460,00	0,00	1 460,00
041	Opérations patrimoniales	350 000,00	0,00	350 000,00
21	Acquisitions d'immobilisations corporelles	813 453,95	+ 5 730,00	819 183,95
23	Immobilisations en cours	321 504,01	- 5 730,00	315 774,01
Total dépenses d'investissement		1 544 845,09	0,00	1 544 845,09
Recettes d'investissement				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 590,00	0,00	12 590,00
041	Opérations patrimoniales	350 000,00	0,00	350 000,00
13	Subventions d'investissement	36 120,00	0,00	36 120,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 146 488,00	0,00	1 146 488,00
Total recettes d'investissement		1 545 198,00	0,00	1 545 198,00

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président
Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- ADOPTE ces différents virements de crédits.



C-2009-09-30/07

ÉQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR DE SALVAGNY

Par délibération C-2007-12-12/02 du 12 décembre 2007, le Comité a créé le budget annexe de La Tour de Salvagny relatif à la réalisation des études, des travaux et de l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur le site de la ZAC du Contal à La Tour de Salvagny.

L'exploitation de cette activité de distribution publique de chaleur est gérée directement par le SIGERLy, en application des dispositions de l'article L2221-1 du CGCT, à l'aide d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière.

Le début de l'exploitation doit commencer dès la saison de chauffe 2009-2010, et en raison de l'étalement dans la livraison des tranches 2 et 3 de logements, la chaufferie va être mise en service, à compter du 1^{er} octobre 2009 pour 2 utilisateurs sur 4.

Le fonctionnement à charge partielle de la chaufferie ne permet pas aux recettes issues de la vente de chaleur de couvrir les dépenses (énergie, maintenance et amortissement) de la chaufferie. De ce fait, il s'avère impossible d'équilibrer le budget annexe de La Tour de Salvagny pendant la période transitoire sans augmentation excessive des tarifs.

C'est pourquoi, à titre exceptionnel, et pour une durée limitée le budget principal pourrait aider sous forme d'avances remboursables le budget annexe, pour compenser un manque ponctuel de recettes provenant de la vente de chaleur.

A titre indicatif, les avances du budget principal seraient de l'ordre de 80 700 Euros sur 3 ans, réparties de la façon suivante :

	Versement du budget principal
Année 2009 (dernier trimestre)	9 200 € HT
Année 2010	36 300 € HT
Année 2011	35 200 € HT

A l'issue de cette période, il apparaît que le budget 2012 devrait être équilibré, les années suivantes un excédent devrait être constaté grâce au raccordement d'un plus grand nombre d'usagers, et à la diminution des intérêts d'emprunt, ce qui permettrait de rembourser les avances au budget principal.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Madame Corinne DUBOS, Vice-présidente.
Après en avoir délibéré,*

Le Comité syndical

Par : 71 voix Pour, 0 voix Contre, 5 Abstentions

- APPROUVE le principe de demande d'avances remboursables au budget principal du SIGERLy sur les exercices 2009, 2010 et 2011 permettant d'équilibrer le budget annexe de La Tour de Salvagny.
- VALIDE les sommes prévisionnelles des avances remboursables sur les exercices 2009, 2010 et 2011.

Les crédits budgétaires seront prévus au budget 2009 : article 778.



C- 2009-09-30/08

BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR DE SALVAGNY ADOPTION DU RÈGLEMENT DE SERVICE ET DE LA POLICE D'ABONNEMENT

Par délibération C-2007-12-12/02 du 12 décembre 2007, le Comité a créé le budget annexe de La Tour de Salvagny relatif à la réalisation des études, des travaux et de l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur le site de la ZAC du Contal à La Tour de Salvagny.

Pour permettre de raccorder les futurs utilisateurs, au réseau de chaleur, il convient d'établir des documents permettant d'entériner la vente de chaleur. Ces documents consistent :

- en un **Règlement de Service** (conditions générales) valable pour l'ensemble des utilisateurs et fixant les obligations des parties et définissant la nature du service rendu,
- en une **Police d'Abonnement** (conditions particulières) pour chaque utilisateur fixant les caractéristiques des installations à alimenter (nature, puissance) et précisant les modalités de facturation de la chaleur à l'Abonné ainsi que les tarifs en vigueur.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Madame Corinne DUBOS, Vice-présidente.
Après en avoir délibéré,*

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- ADOPTE le règlement de service et la police d'abonnement,
- CHARGE le Président de l'exécution du règlement de service dès lors que les clauses auront été approuvées par les abonnés,
- AUTORISE le Président à signer les polices d'abonnement relatives aux différents abonnés.

**AVANCES DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE
RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR DE SALVAGNY**

Par délibération C-2009-09-30/07, le Comité a accepté le principe de demande d'avances remboursables de la régie du budget annexe « Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny » au budget principal du SIGERLy, sur les exercices 2009, 2010 et 2011. Ce budget annexe présente un déséquilibre les premières années d'exploitation en raison d'un nombre réduit d'utilisateurs raccordés au réseau de chaleur et du poids important des intérêts d'emprunt les mêmes années.

C'est pourquoi, à titre exceptionnel, et pour une durée limitée, le budget principal pourrait aider sous forme d'avances remboursables le budget annexe, pour compenser un manque ponctuel de recettes provenant de la vente de chaleur.

A titre indicatif, les avances du budget principal seraient de l'ordre de 80 700 Euros sur 3 ans, réparties de la façon suivante :

	Versement du budget principal
Année 2009 (dernier trimestre)	9 200 € HT
Année 2010	36 300 € HT
Année 2011	35 200 € HT

A l'issue de cette période, il apparaît que le budget 2012 devrait être équilibré, les budgets suivants devraient présenter un excédent.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gibert-Luc DEVINAZ, Vice-président.
Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical

Par : 75 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention

- AUTORISE le versement par le budget principal, des avances remboursables nécessaires à l'équilibre du budget annexe « réseau de chaleur de La Tour de Salvagny »,
- ADOPTE le principe de reversement au budget général des excédents du budget annexe « réseau de chaleur de La Tour de Salvagny », à compter de l'exercice 2013, dès lors qu'il est constaté que l'ensemble des dépenses d'exploitation et d'investissement qui devront être réalisées à court terme sont financés au sein de ce budget annexe,
- VALIDE les sommes provisionnelles des avances remboursables sur les exercices 2009, 2010 et 2011 (ci-dessus indiquées),

Les crédits budgétaires seront prévus au budget 2009 : article 678.